

## DELIBERATION

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 29 juin 2021</b>
<b>Délibération n° : 2021_27</b>
<b>Date de convocation : 23 juin 2021</b>

**Objet : Demande de subvention auprès de l'OFB pour la restitution auprès du grand public du colloque scientifique organisé dans le cadre de la concertation initiée pour la révision de charte**

Par la suite d'une convocation en date du 23 juin 2021, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle Chastan de Vars, le 29 juin 2021 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

**Président :** Christian BLANC

**Secrétaire de séance :** Valérie GARCIN-EYMÉOUD

**Région :** Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, excusée

**Département :** Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

**Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras :** Charles LACROIX, Conseiller communautaire, suppléé par Cyr PIATON (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

**Communes :**

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvioux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceilac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, excusée ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, excusée
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, excusée ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Marie-Hélène FAROUZE (1 voix)
- **Eygliers** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, absent ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, absent
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, excusé ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, absent
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, présent (1 voix)

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39 ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024
- La délibération régionale lançant la révision de charte du Parc naturel régional du Queyras du 19 juin 2020 ;
- La délibération 2020\_77 du Parc du Queyras du 15 décembre 2020, relative au schéma de concertation dans le cadre de la révision de charte.

**Considérant :**

- Que le Parc se doit d'organiser une concertation dans son territoire dans le cadre de sa révision de charte ;
- Qu'il apparaît opportun de pouvoir restituer les informations d'un colloque scientifique grand public de la manière la plus large possible ;
- Que l'OFB a lancé un appel à projets concernant la mobilisation citoyenne, auquel le projet du Parc du Queyras correspond ;

**Le Comité syndical, réuni le 29 juin 2021, après en avoir délibéré et voté par, décide :**

Nombre de membres en exercice :	23	<b>Nombre de suffrages exprimés : 16</b>
Nombre de suffrages :	37	Votes Contre : 00      Pour : 16
Nombre de membres présents :	13	Abstentions : 00
Nombre de membres représentés :	01	

## DELIBERATION

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 29 juin 2021</b>
<b>Délibération n° : 2021_27</b>
<b>Date de convocation : 23 juin 2021</b>

**Objet : Demande de subvention auprès de l'OFB pour la restitution auprès du grand public du colloque scientifique organisé dans le cadre de la concertation initiée pour la révision de charte**

D'approuver le budget prévisionnel ci-dessous

Dépenses en TTC		Recettes en TTC	
Affichage préalable	415,60 €	OFB	11 648 €
Programme du colloque Dépliant A5 4 pages Envoi toutes boîtes	1 612 €	Région Sud Paca	415,60 €
Posters scientifiques	1 788 €	Autofinancement	2 496,40 €
Actes du colloque	6 960 €		
Vidéo de vulgarisation	2 200 €		
Temps de travail agents	2 000 €		
TOTAL	14 560 €		14 560 €

D'approuver la demande de subvention auprès de l'OFB pour la restitution auprès du grand public de son colloque scientifique ;

D'autoriser le Président et la Directrice à mener à bien la réalisation de cette action ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

**Le Président  
Christian BLANC**

